

Code de conduite des membres d'Autisme Ontario

Le Code de conduite des membres décrit les attentes et les obligations liées à l'adhésion à Autisme Ontario. Comme condition d'adhésion, tous les membres d'Autisme Ontario doivent adopter un comportement conforme au Code de conduite des membres. Les membres d'Autisme Ontario doivent respecter le Code de conduite et prendre connaissance de la vision, de la mission et des valeurs d'Autisme Ontario et y souscrire. Ils doivent aussi accepter d'agir dans l'intérêt de l'organisme et, ainsi, de n'utiliser les renseignements mis à leur disponibilité qu'aux fins de leur statut de membre et dans l'intérêt de l'organisation.

Le Code de conduite qui suit a pour but d'aider les membres à avoir un comportement qui permettra à Autisme Ontario de mener à bien sa mission.

- Les membres ne doivent pas poser d'acte ni faire de déclaration publique qui pourrait porter préjudice à Autisme Ontario ou aux personnes participant aux activités de cet organisme de bienfaisance, ou qui pourrait autrement les diffamer ou les discréditer.
- Les membres doivent s'abstenir de critiquer publiquement les autres membres, les bénévoles, le personnel, les administrateurs et les autres personnes associées à Autisme Ontario.
- Les membres doivent respecter la dignité d'autrui et s'abstenir d'utiliser un langage blasphématoire, insultant ou autrement offensant qui constitue du harcèlement ou un comportement abusif envers autrui à Autisme Ontario. Les membres doivent préserver en tout temps la confidentialité de tous les dossiers et de tous les renseignements relatifs à Autisme Ontario.
- Les membres doivent se conformer à l'ensemble des règlements, règles, résolutions et politiques applicables d'Autisme Ontario.

Respect en milieu de travail

Autisme Ontario croit en la prévention de la violence et favorise un environnement de travail sans violence où les personnes se respectent mutuellement et travaillent ensemble à la concrétisation de la mission de l'organisation. Autisme Ontario s'engage à prendre tous les moyens raisonnables pour assurer la santé, la sécurité et la dignité en milieu de travail de tous les employés, bénévoles et membres, qui ont le droit de travailler dans un milieu de travail sûr, respectueux et sans violence. Tout acte de violence en milieu de travail commis envers un (ou par un) employé, un bénévole, un membre, un consultant, un employé contractuel, prêté ou détaché, un stagiaire ou un visiteur d'Autisme Ontario constitue un comportement inadmissible qui ne sera pas toléré. La présente politique s'applique à toutes les activités menées dans les locaux d'Autisme Ontario ou pendant des réunions, activités, ou événements.

Politique sur le harcèlement

Le Code des droits de la personne de l'Ontario interdit le harcèlement, et toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour contrer toute situation de harcèlement pour les employés, les bénévoles et les membres d'Autisme Ontario. Cette politique s'applique à tous les employés d'Autisme Ontario, à ses bénévoles, à ses administrateurs, à ses membres, à ses consultants, à son personnel contractuel et au personnel prêté ou détaché.

Mission, vision, valeurs

Mission: Bâtir un Ontario plus solidaire et inclusif pour les personnes autistes

Vision: Maximiser l'épanouissement, améliorer le monde, faire place à l'autisme!

Autisme Ontario traverse une période de transition. Nous devons évoluer au même rythme qu'évoluent les besoins des Ontariens autistes et de leur famille, de leurs aidants et de leurs intervenants. Pour nous guider dans cette ère de changement, nous avons établi une nouvelle série de valeurs résumées par l'acronyme CARE, qui exprime la finalité de notre organisation et le mode de fonctionnement qu'elle privilégie.

Valeurs de CARE

Collaboration : Nous croyons au pouvoir d'une étroite collaboration avec les individus, les familles et les communautés, permettant de faire des choix éclairés sur l'autisme.

Actions de responsabilisation : Nous nous tenons responsables, et nous tenons autrui responsable, de l'atteinte de résultats favorables par le respect de normes élevées d'intégrité et de responsabilité financière.

Respect : Nous valorisons l'équité, la diversité et l'inclusion, et nous pratiquons l'écoute pour comprendre.

Éclairé par des preuves : Nous utilisons le savoir et nous créons du savoir pour orienter nos décisions et nos actions.

Advenant une violation du Code de conduite des membres et/ou le dépôt auprès d'Autisme Ontario d'une plainte à propos d'un membre, ce dernier pourrait faire l'objet de sanctions. Les violations relativement mineures pourraient ne justifier qu'un avertissement ou une réprimande, mais les violations plus conséquentes peuvent entraîner la résiliation de l'adhésion par le conseil d'administration, conformément aux règlements. Toutes les plaintes seront passées en revue par le conseil d'administration.